

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 20 décembre 2022

Fixant la liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au sein de la commission administrative paritaire nationale du corps des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation de la direction de l'administration pénitentiaire

NOR : JUSK2237175A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains corps de fonctionnaires du ministère de la justice ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement des scrutins établis le 8 décembre 2022 ;

Arrête :

Article 1^{er}

A l'issue des résultats aux élections professionnelles 2022 du ministère de la justice, la liste des organisations syndicales et de leurs représentants siégeant au sein de la commission administrative paritaire nationale du corps des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation de la direction de l'administration pénitentiaire et le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles sont fixés comme suit :

SYNDICAT	MEMBRE(S) TITULAIRE(S)	MEMBRE(S) SUPPLEANT(S)
CGT Insertion probation (4 sièges)	Mme Dorothee DORLEACQ M. Julien DUMAS Mme Rihanna BOUYROUX Mme Aurore ZUNINO	M. Zin MAZROUI Mme Aurélie DORAPHE Mme Emilie BOISSEAU-HER M. Laurent GIANGRECO

SNEPAP-FSU (1 siège)	Mme Estelle CARRAUD	M. Bastien PEDEN
UFAP UNSa Justice (1 siège)	M. Simon-Pierre LAGOUCHE	Mme Morgane DENOUAL

Article 2

Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le

23 DEC. 2022

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur de l'administration
pénitentiaire,

L. RIDEL

